



Bulletin municipal

N° 81
Novembre
Décembre 2021
Bimestriel

Mot du maire

Anzat le Luguet

Bonjour à tous,

Comme l'année dernière les fêtes de fin d'année se feront dans des conditions particulières pour nous habitants de l'Europe : les conditions sanitaires sont là, mieux qu'espérées mais pas comme avant la Covid de 2019. Mais en même temps être obligé de se rappeler que nous ne sommes que des êtres humains à la merci d'un minuscule virus c'est essentiel. Comme toute chose le minuscule peut avoir du bon et du mauvais. Les nanotechnologies nous accompagnent quotidiennement (ordinateur, téléphone, santé, etc.) pour le meilleur comme pour le pire.

Quoiqu'en disent certains « grands », l'avenir sera finalement dans le petit : la multiplication des petites structures par exemple. Plus une société est variée et plus elle trouvera la capacité à s'adapter.

Les membres du conseil municipal, dont moi-même, et les personnels de la mairie vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

E. Correia

"Je ne jette pas tout à l'égout"

Nous recourons à de grande quantité d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un **réseau d'assainissement**. Cette action permet de dépolluer l'eau avant son rejet vers le milieu naturel. Bien qu'il soit appelé à tort "tout à l'égout", le réseau d'assainissement n'est pas destiné à tout recevoir (lingettes, cotons tiges...). Pour assurer son bon fonctionnement chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

L'importance du bon maintien des réseaux d'assainissement

Le réseau d'assainissement est constitué de plusieurs dispositifs permettant comme son nom l'indique d'**assainir les eaux usées**. Les eaux vont être dans un premier temps collectées par les égouts avant d'arriver à la **station d'épuration**. Les eaux acheminées seront nettoyées, assainies, puis rejetées en milieu naturel. A noter ! L'eau qui sort d'une station d'épuration respecte l'environnement mais **n'est pas potable**.

Peut-on tout jeter dans le système d'assainissement?

Pour assurer le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement, ces derniers ont besoin d'être entretenus de façon régulière. Bien qu'il soit appelé à tort « **tout à l'égout** », le réseau d'assainissement n'est pas destiné à tout recevoir. Pour assurer son bon fonctionnement chacun de nous peut agir !

L'interdiction des pesticides de synthèse

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente, l'utilisation et le stockage de pesticides de synthèse sont interdits auprès des particuliers. Cette interdiction concerne également les collectivités depuis 2017.

Le fléau des objets solides

Tout déchet qui ne représente pas des **eaux usées ou pluviales** doit être éliminé avec les ordures ménagères.

La dangerosité des corps étrangers

Déversés dans des évier ou des toilettes, les produits chimiques, toxiques, ainsi que les huiles et les graisses ne seront pas éliminés et viendront rapidement boucher les **conduits d'évacuation**.

En effet, les stations d'épuration procèdent à des traitements biologiques. Ces traitements biologiques composés de micro-organismes vont venir détruire les matières organiques contenues dans l'eau. En présence de produit toxique, les micro-organismes meurent.

Il est donc fortement recommandé de rapporter ces produits nocifs dans des déchetteries. Les risques de saturation des canalisations et de débordement seront ainsi évités.

Pas de lingettes dans les toilettes

Il ne faut surtout **pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement**. Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture d'eau !

Après utilisation, veillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle. Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration. Sachez qu'une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an. Cela représente vingt fois plus de déchet que la simple utilisation d'un détergent en flacon et d'un chiffon.

Les encombrants

Prochaine benne le 10 Janvier 2022

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 4 Octobre 2021

Convention avec Balirando

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec l'association Balirando, pour la maintenance du circuit de randonnée pédestre, nommé **DOMAREGE** situé sur le territoire de la commune.

Ce partenariat consiste notamment :

- Pour Balirando : refaire une fois par an le balisage du circuit,
- Pour la Commune : gros travaux de maintenance des itinéraires (débroussaillage, mise en place escabeaux, travaux de sol)

Le coût de la prestation de Balirando est basé sur 10 € le kilomètre soit 90 €.

Le conseil municipal décide de signer la convention avec Balirando

Tarifs Parrot

Pour des occasions ponctuelles, la commune souhaite vendre à la station de Parrot de la bière locale, pour cela il convient de fixer un tarif de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le tarif de 3 € pour la bouteille de bière locale. (Vente à emporter).

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2022 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

Il est lu au conseil municipal le programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes :

parcelle n° 40 et 41

| Forêt | Parcelle UG | Type de coupe | Surface |
|--|-------------|-----------------|----------|
| Sectionale d'Anzat, la combe, le mazet, la boriette, Lastauves, Sagnes | 40 | 3 ème éclaircie | 10 ha |
| Sectionale d'Anzat, la combe, le mazet, la boriette, Lastauves, Sagnes | 41 | 3 ème éclaircie | 16,50 ha |

Il est rappelé que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Pour les coupes délivrées (art. L 145-1 à 145-3 du code forestier), il est rappelé que :

- par délibération, le conseil municipal de la commune d'Anzat le Luguët devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage (règlement d'affouage dont mode de partage, désignation des bénéficiaires solvables, montant des taxes d'affouages...)

- les bois délivrés ne peuvent être utilisés que pour les besoins ruraux et domestiques des bénéficiaires qui ne peuvent en aucun cas les revendre.

Présentation par l'architecte des plans du projet de rénovation de l'ancienne laiterie

Afin de présenter le projet de rénovation de l'ancienne laiterie sur vidéoprojecteur, le conseil municipal s'est rendu à la salle polyvalente. Au cours de cette présentation, le conseil municipal a proposé des modifications sur les ouvertures côté rue, un T1 au norme PMR, un abri pour l'escalier coté arrière et l'ajout d'une chambre par appartement au niveau 3 de façon à obtenir au final :

Rez-de-chaussée : entrée côté rue (garage + atelier + sanitaires + salle de pause)

1^{er} étage : entré côté arrière de plein pied, 2 T1

2^{ème} étage : entré côté arrière par escalier abrité, 2 T2

Ces diverses modifications ne changent pas l'estimatif qui s'élève à 614 000 € HT.

Le Conseil Municipal a validé le projet.

Bâtiment de Parrot : achat poêle à granulés - demande Fonds de concours à l'API

Afin d'améliorer le chauffage au sein du bâtiment de Parrot, le conseil municipal décide de changer le système de chauffage actuel (radiateurs électriques anciens) par l'installation d'un poêle à granulés qui sera moins énergivore et plus écologique. Une estimation a été demandée à Alpha chauffage de Brioude qui s'élève à 7000€ /7500€ pour un poêle de 12 kwh. Le conseil municipal souhaite avoir plusieurs devis avant de prendre une décision.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 25 Novembre 2021

Participation aux frais de scolarité

La commune participe depuis de nombreuses années à la prise en charge du montant du transport scolaire utilisé par les enfants de la commune pour se rendre à l'école primaire d'Ardes sur Couze ou au collège de Liziniat à Saint-Germain Lembron.

Après discussion, le conseil municipal décide de changer cette prise en charge en une participation forfaitaire de 170 € par enfant scolarisé à l'école maternelle, primaire, collège ou lycée, sur présentation d'un certificat de scolarité. Le conseil Municipal valide cette participation forfaitaire d'un montant de 170 € par enfant scolarisé à l'école maternelle, primaire, collège ou lycée, sur présentation d'un certificat de scolarité.



La barrière de protection à l'entrée de Saroil a été installée par une société spécialisée dans ce type d'équipement.

Travaux du Rayet

Cela prend forme !
Réunion des 3 captages avant la descente vers le premier réservoir,
ça coule fort!



Ce qui s'est passé

Dimanche 12 Septembre :

Cette année la grande fête du Cézallier avait lieu dans le département 43 à Montmoirat commune d'Autrac.

Autour de la maison forte de Montmoirat Bas se sont rassemblés associations, artisans, producteurs du Cézallier.

Sur une belle journée de Septembre plus de 600 visiteurs sont venus rencontrer, acheter, aux acteurs de ce beau et vaste territoire. L'année prochaine la grande fête se fera dans le Puy de dôme, le lieu restant à déterminer.

Article du 14/09/2021 La Montagne :

Dans le Cézallier, le moulin d'Apcher (Puy-de-Dôme) livre ses secrets pour les Journées du patrimoine :

Petit, Alain Vallon connaît déjà le moulin d'Apcher, également appelé moulin du Sault, à Anzat-le-Luguet. Ses grands-parents vivent alors à deux pas. « Je ne me souviens pas l'avoir vu fonctionner. On pouvait rentrer dans cette pièce comme on voulait, comme dans un moulin ! La propriétaire était vigilante, il fallait quitter ses chaussures. Mais personne n'avait le droit de monter à l'étage. C'était l'antre du meunier se remémorer l'octogénaire.

Le samedi 18 Septembre la municipalité organisait comme chaque année une visite d'un lieu caractéristique de notre patrimoine Anzatois.

Cette année M. Alain Vallon avait accepté de faire visiter le moulin d'Apcher. En présence d'une vingtaine de personnes. M. Alain Vallon a expliqué tout le mécanisme de ce moulin patiemment restauré par ses soins. Nous le remercions très vivement.

Animations 2021



Mercredi 29 Décembre :

Marché de la Saint Sylvestre en présence de nombreux producteurs et artisans à la salle polyvalente.
14 h 17 h

Animations 2022

Janvier :

Samedi 8 : Vœux du maire à la salle polyvalente à 15 h. Diaporama, musique, galettes des rois.

Février :

Mercredi 16 : Fête de l'hiver à la salle polyvalente . Après midi jeux de société de tous âges.

Mars :

Samedi 26 : Printemps des poètes sur le thème national de **l'éphémère** avec Maria Coury, salle polyvalente 14h à 17h. Libre participation.

Avril :

Samedi 16 : Concert de pâques à la salle polyvalente avec le groupe **Ramdram**, groupe de reprise rock, 20 h 30. Libre participation.

Mercredi 20 : Portes ouvertes du club informatique du Cézallier (CIDC) Maison des associations 14 h à 17 h.

Mai :

Dimanche 8 : Cérémonie au monument aux morts du bourg pour la fin de la 2^{ème} guerre mondiale 11 h.

Dimanche 22 : Printemps des cimetières, visite guidée et commentée du cimetière d'Anzat, 10 h.

Juin :

Lundi 6 : Cérémonie commémorative au Bosberty avec la chanteuse **Jehanne Cavarot** à la guitare, 10 h 30.

Dimanche 12 : La grande fête du Cézallier, 9h à 17 h.

Dimanche 19 : Fête de la montagne à Parrot, rando découverte flore, circuits VTT, nombreux artisans et producteurs, animation musicale, restauration sur place, atelier cerfs volants

Juillet :

Samedi 9 : 8^{ème} Nuit des églises, concert classique avec le duo **Nisëis**, Anthony Castin et Elodie Poirier, 20 h 30 à l'église du bourg. Libre participation.

Samedi 16: Rando aquarelle avec la peintre **Béatrice Avenel** des ateliers du Zagat. 15 €, départ de la salle polyvalente, matériel fourni. Inscription au 04 73 71 83 66.

Vendredi 22 : Concert de la mi-Juillet, chants occitans avec Laurent Cavallé à la chapelle du Luguet à 20 h 30, libre participation.

Août :

Samedi 6 : 6^{ème} Nuit des étoiles au Pirou, soirée en 2 parties : soirée humoristique avec « La Casal » à la salle polyvalente à 20 h 30, libre participation, puis observation des étoiles avec le club de Brassac les Mines à 22 h .

Mercredi 10 : Soirée cinéma organisé par l'association Cézallier, vallée de la sianne.

Samedi 13 : Concert de la mi-Août, avec Séverine Sarrias et son nouveau spectacle.

Samedi 20 : Soirée Jazz manouche avec le groupe « Tripot Swing » salle polyvalente 20 h 30 libre participation.

Mercredi 24 : Ciné-concert avec « Les herbes folles », présentation « Le chant du cygne » « La dernière saison d'un berger en estives » à la salle polyvalente, 20 h 30, libre participation.

Vendredi 26 : Soirée poético-musicale à la salle polyvalente. (En cours d'organisation).

Samedi 27 et dimanche 28 : St Roch.

Septembre :

Samedi 17 : Journées européennes du patrimoine avec Jean Marc Pons

Décès : Madame Maldy Yvette née Borrel est décédée dans sa 77ème année le 16 Septembre 2021 à Strasbourg.

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie.
Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr

IPNS

Téléphone : 04 73 71 74 68